

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16 janvier 1936 relatif au classement dans l'affectation spéciale modifiant l'arrêté n° 343 bis du 7 juin 1929.

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1, rendue applicable à la colonie par décret du 15 février 1934: Vu la loi sur le recrutement de l'armée : Vu le règlement d'administration publique du 17 septembre 1930, pour l'application de l'article 52 de la loi sur le recrutement de l'armée

Vu les instructions du Ministre des colonies : Vu l'arrêté local n° 343 bis, du 7 juin 1929, relatif à l'affectation spéciale et les tableaux annexés à cet arrêté : Vu l'approbation anticipée donnée par le Ministre de la guerre le 27 novembre 1935 et par le Ministre des colonies le 24 décembre 1935 : Vu l'avis émis par le commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 13, — sont ajoutés aux emplois énumérés au tableau 2 annexe à l'arrêté du 7 juin 1929, les états énumérés au tableau 2 ter joint au présent arrêté. Art. 2 — Le commandant supérieur des troupes et le chef du Secrétariat permanent de la défense nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

A. ANNET.